

# l'action gouvernementale

- Prévoir ou réaliser les équipements pour le secteur de la santé et l'adapter au vieillissement de la population.
- Contribuer à une mutation réussie des secteurs agricole et viticole.
- Assurer le développement du canton dans le domaine du sport et de l'accueil des fédérations sportives.
- Favoriser le développement durable au travers de l'Agenda 21 du canton de Vaud.

## Apporter des réponses aux problèmes sociaux et sociodémographiques

- Prévenir la marginalisation des personnes en agissant en amont dans leur parcours, notamment au niveau de la formation.
- Adapter le revenu d'insertion (RI), stimuler l'intégration au monde du travail ainsi qu'à la formation post-obligatoire et continue.
- Contribuer à enrayer la violence, spécialement celle qui affecte les jeunes.
- Prévoir et organiser l'offre des soins qu'appelle la dynamique démographique.
- Prévoir et organiser l'offre en prestations de formation qu'appelle la dynamique démographique.
- Favoriser l'harmonie et l'intégration des diverses communautés qui forment la société vaudoise.

## Poursuivre la réforme du secteur public

- Mettre en œuvre, consolider les réformes issues de la nouvelle constitution.
- Conserver la maîtrise financière et permettre au canton d'être concurrentiel en comparaison intercantonale.
- Valoriser la fonction publique (modernisation de la classification des fonctions et du système de rémunération, formation des collaboratrices et collaborateurs, gestion des ressources humaines, mise en œuvre du Plan pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration).
- Favoriser une bonne coopération entre les trois pouvoirs.
- Concrétiser dans le secteur public les principes du développement durable au travers de l'Agenda 21 du canton de Vaud.
- Favoriser l'écoute des autorités, la disponibilité de l'administration vis-à-vis de la population, simplifier le fonction-

nement de l'administration pour elle-même comme pour la population.

- Réformer l'état régalien (réforme policière, réforme de la justice).
- Revivifier les communes en leur permettant de réaliser leur mission dans les meilleures conditions, compte tenu de leur taille ainsi que de leur aptitude et leur volonté de réaliser individuellement ou collectivement les tâches attribuées par la constitution et la loi, avec à la clé le cas échéant de nouvelles compétences.
- Favoriser la bonne collaboration avec les partenaires de l'Etat (communes, fonction publique, acteurs socio-économiques).
- Décloisonner les activités et les projets au sein de l'administration.

\*\*\*

Telle est, dans les grandes lignes, la manière dont le gouvernement entend agir ces prochaines années. Il le fera avec confiance au vu des opportunités et des atouts bien réels sur lesquels le canton peut s'appuyer; il le fera au service d'une communauté vaudoise qui se projette dans un *canton de demain*. Cet engagement peut se résumer ainsi:

## Le gouvernement vaudois s'engage pour

- **L'avenir des jeunes du canton, la solidarité entre les générations, la cohésion sociale,**
- **Un canton attractif et concurrentiel, le renouveau des infrastructures, l'emploi,**
- **La justice, la sécurité, un fonctionnement dynamique des autorités.**